

## Chargé d'études gestion quantitative SAGE Creuse

### Contexte :

L'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne, reconnu établissement public territorial de bassin (EPTB) en 2008, a pour objectif de faciliter, à l'échelle du bassin de la Vienne (21 160 km<sup>2</sup>), l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau, dans la mise en œuvre de la gestion de l'eau. A ce titre, il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil dans ses domaines et son périmètre de compétence. Il est en particulier chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de Schémas d'Aménagements et de Gestion des Eaux (SAGE) et est coordonnateur ou partenaire de plusieurs contrats territoriaux.

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Creuse, l'EPTB Vienne souhaite approfondir les connaissances sur les aspects quantitatifs afin d'alimenter le diagnostic du SAGE et de proposer des préconisations de gestion. Dans cette perspective, il est procédé au recrutement d'un chargé d'étude dédié spécifiquement à cette mission. A l'instar du recours à un prestataire privé, un objectif de résultat est attendu pour ce travail qui devra répondre à un cahier des charges précis établi par l'EPTB Vienne. Les missions confiées dans le cadre de ce poste consisteront à :

### Missions :

- Collecter et analyser l'ensemble des données et études disponibles concernant l'hydrologie, l'hydrogéologie, les usages induisant des consommations d'eau, les projections d'évaluation de l'impact du changement climatique, ... ;
- Le cas échéant, réaliser des mesures de terrain notamment pour déterminer les débits minimums biologiques ;
- Modéliser le fonctionnement de l'hydrosystème notamment en régime dés-influencé et réaliser un bilan hydrique global ;
- Analyser les effets des transferts d'eau entre bassins versants ;
- Evaluer l'incidence des plans d'eau sur le fonctionnement hydrologique ;
- Evaluer la performance des réseaux de distribution d'eau potable ;
- Identifier et quantifier les sources d'alimentation en eau du bétail et l'évaluation des incidences sur la ressource ;
- Evaluer l'impact de la sylviculture sur le fonctionnement des hydrosystèmes ;
- Hiérarchiser l'impact des usages ;
- Rédiger le volet quantité (diagnostic et proposition de mesures) des documents constitutifs du SAGE Creuse ;
- Participer aux différentes instances (CLE, bureaux, commissions géographiques, comités techniques, ...) et au suivi d'une étude « HMUC » sur l'aval du bassin de la Creuse.

### Profil et Compétences requises :

- Catégorie A (ingénieur) ayant une formation supérieure (bac +5 : ingénieur ou Master) dans le domaine de l'hydrologie, de l'hydraulique et plus largement dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;
- Maîtrise de logiciels de modélisations hydrauliques
- Maîtrise de la conduite de projet ;
- Maîtrise des outils informatiques classiques (Word, Excel, power point) et des systèmes d'information géographique (utilisation de l'outil QGIS) ;
- Autonomie, polyvalence, disponibilité et capacité d'organisation ;
- Qualités relationnelles, rédactionnelles et esprit de synthèse ;
- Expérience de 2 ans minimum dans le domaine de compétence correspondant requise ;
- Une expérience significative en bureau d'étude serait un atout pour cette mission.

**Modalités de recrutement :**

Recrutement par voie contractuelle (CDD de 2 ans).

Poste à pourvoir de préférence en mai 2020.

Salaire : en référence à la grille statutaire des ingénieurs territoriaux et régime indemnitaire.

Poste basé au siège de l'EPTB Vienne à Limoges. Déplacements à prévoir.

Merci d'adresser lettre, CV et dernière fiche de salaire à M. le Président de l'Etablissement public territorial du bassin de la Vienne, Parc Ester Technopôle, 18 rue Soyouz 87068 Limoges **au plus tard le 13 mars 2020.**

Pour toute demande de renseignements s'adresser à M. Vincent BERTHELOT, Chargé de missions gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Creuse, ou à M. Stéphane LORIOT, Directeur, au 05.55.06.39.42. La date prévisionnelle des entretiens est fixée du 30 mars au 3 avril 2020.